

15 C.

Journal du Lot

15 C.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
	6 fr. 50	12 fr.	22 fr. 50
Autres départements	7 fr.	13 fr.	24 fr.

TÉLÉPHONE 31

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	0 fr. 80
RECLAMES 3 ^e page	1 fr. 25
» 2 ^e page	2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans la Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Après la Conférence financière de Paris: la morale qui s'en dégage. — La crise gouvernementale allemande: les nationalistes dominent la situation et le ministère. — Autour d'un réquisitoire de Maximilien Harden: quelques bonnes vérités oubliées et à répandre!

Le grand événement de la semaine est l'achèvement de la conférence financière interalliée.

Comment convient-il d'accueillir l'accord réalisé?

Certaines décisions de la Conférence n'ont pas manqué d'être discutées: celles, par exemple, qui concernent les comptes de la Ruhr et les frais d'occupation.

Evidemment, les nouveaux sacrifices consentis sont d'importance et nul ne songe à le dissimuler.

Reste à savoir si ces sacrifices ont été reçus, par ailleurs, leurs compensations, donc s'ils sont justifiés.

On peut répondre par l'affirmative, nous semble-t-il, sans hésiter.

Si l'on tente, en effet, de dégager la leçon de la conférence financière, on s'aperçoit qu'elle est double.

1^o Le front allié s'est révélé parfaitement homogène. — La caractéristique de la Conférence financière fut l'esprit d'entente qui anima indistinctement toutes les délégations.

On pouvait redouter que les problèmes à résoudre, très délicats, en révélant certains antagonismes, ne pussent recevoir de solution.

La volonté d'aboutir, égale chez tous, a heureusement inspiré de part et d'autre les meilleurs efforts de conciliation.

Il convient, en particulier, de souligner le rôle de M. W. Churchill: son attitude marquée dans quel esprit nouveau le gouvernement britannique envisage les problèmes de la paix et le prix qu'il attache à une sérieuse consolidation des relations entre les puissances de l'Entente.

2^o Les Etats-Unis se trouvent désormais liés au problème des réparations. — Les revendications américaines constituent indiscutablement la question la plus délicate de la Conférence. En donnant satisfaction aux demandes des Etats-Unis, on les intéresse directement à l'exécution du plan Dawes.

Ce fait présente une importance considérable: c'est la première fois, depuis cinq ans, que Washington reprend officiellement la collaboration avec les gouvernements de l'Entente pour le règlement de la paix.

Cette collaboration sera-t-elle maintenue?

Les Etats-Unis feront-ils, demain, intervenir leur influence pour obliger l'Allemagne à remplir ses obligations?

L'avenir répondra.

Pour l'instant, il faut surtout retenir ce résultat de la Conférence financière: tous les Alliés, Etats-Unis compris, se sont sentis étroitement solidaires.

Il ne serait pas inutile que cette cohésion des Alliés et Associés de la guerre, rétablie à la Conférence financière, survécût à celle-ci.

La certitude, pour demain, d'une action d'ensemble de l'Entente compenserait tous les sacrifices consentis jusqu'ici.

Il n'est que trop manifeste, en effet, que l'Allemagne, demain comme hier, ne s'exécute que dans la mesure même où on saura la contraindre à le faire.

Sont-ils nombreux encore ceux qui croient qu'on peut s'en remettre, pour l'exécution des accords de Londres, à la bonne volonté allemande?

L'Allemagne n'a rien négligé, pourtant, pour dissiper toutes illusions à cet égard.

Nous ne parlons pas, ici, de ses armements clandestins et de ses préparatifs militaires en vue de la revanche; nous ne parlons pas, non plus, de l'intransigeance invraisemblable déployée au cours des négociations économiques.

Quelle confiance, même atténuée, pouvons-nous mettre en lui?

Le cabinet Luther, tel qu'il est composé, n'est-il pas le symbole de l'état d'esprit germanique?

Est-il sans portée que les nationaux reçoivent quatre portefeuilles? Et il ne s'agit pas d'un simple appui: c'est le chef du parti national en personne, M. Schiele, qui donne son concours et qui reçoit le ministère de l'Intérieur. Ce dernier détail est-il insignifiant?

Autre détail significatif: le portefeuille de l'économie est confié au nationaliste Neuhaus, haut-fonctionnaire destitué naguère pour avoir refusé de prêter serment à la Constitution républicaine. Pense-t-on que, devenu ministre, le nationaliste Neuhaus, deviendra en même temps un défenseur de la Constitution républicaine?

La vérité c'est que l'Allemagne nationaliste et impériale ne songe même plus à « camoufler » ses sentiments. Elle tient toute dissimulation pour inutile; elle se montre donc avec son vrai visage et ce visage est loin d'être rassurant!

A l'heure même où l'Allemagne s'appareille à reprendre sa véritable physionomie, aucune lecture ne semble plus opportune que celle du dernier ouvrage du polémiste allemand, Maximilien Harden, intitulé: « France, Allemagne, Angleterre ».

Cet ouvrage constitue certainement le plus vigoureux réquisitoire qui ait été jamais dressé contre la politique des Hohenzollern et de l'Allemagne.

Et si les Allemands ont intérêt à lire et méditer les pages passionnées de ce réquisitoire, les Français doivent non moins les connaître.

S'agit-il des responsabilités de la guerre, problème dont certains esprits s'efforcent d'obscurcir les termes? Maximilien Harden fait justice de tous les sophismes:

« Pourquoi la Russie, la France, l'Angleterre, si réellement elles avaient voulu la guerre en juillet 1914, seraient-elles intervenues si vivement à Belgrade pour l'acceptation de l'ultimatum viennois dont le rejet aurait précisément déclenché la guerre? Je suis convaincu qu'elles ne voulaient pas la guerre, parce qu'elles étaient insuffisamment préparées et qu'elles n'étaient pas, par suite, assurées de la victoire. »

Par contre, la responsabilité des Hohenzollern n'est pas douteuse:

« N'est-ce pas le vrai et perfide auteur de la guerre qui se promène aujourd'hui impuissant et en faisant la nique au monde, sous les hêtres de Doorn? »

S'agit-il de la politique de détail de la Reich, M. Harden n'a pas de peine à montrer qu'il aurait pu sans grande peine s'acquitter de ses obligations.

« Si l'Allemagne avait mis au service des réparations la volonté qu'elle a manifestée pour la lutte défensive et si elle avait mobilisé les classes possédantes au son d'un tambour aussi bruyant pour payer l'indemnité des vainqueurs, pas un Français, pas un Belge ne serait venu à Essen. Les débiteurs que nous sommes n'auraient pas dû se satisfaire de la résistance passive. Celui qui veut loyalement payer sa dette ne doit pas ressembler au mauvais payeur; il ne doit pas chercher des échappatoires ni jurer qu'il n'a pas d'argent... »

Une dernière page mérite d'être citée, celle où Maximilien Harden fait justice des maximes dressées contre la France, à savoir que notre pays « exploite » ses ruines, s'enferme dans une méfiance injustifiée, etc.

« A la France qui, quatre années durant, a eu l'ennemi sur son territoire, jusqu'à proximité même de sa capitale; qui, quatre années durant, a été un champ de bataille; qui, depuis lors, a réuni à elle seule, par des emprunts intérieurs, 146 milliards de francs, est-il loyalement possible de lui adresser le reproche de ne pas vouloir restaurer ses provinces dévastées, mais au contraire de vouloir astucieusement les garder telles quelles dans un but de propagande contre l'Allemagne? Peut-on s'étonner de la méfiance de ce peuple à l'égard de la mauvaise volonté de son voisin, dont il sent la vitalité puissante et qui pourtant, avant toutes les échéances, se déclare insolvable et malade à mort? Pour pouvoir réparer, il nous fallait améliorer nos moyens de production, mais non pas nécessairement dans les proportions excessives que nous avons signalées. Puisque maintenant c'est chose faite, nous ne pouvons rien y changer, mais nous devons nous

efforcer d'assurer au créancier le bénéfice qui en résulte. Voilà ce qu'il fallait dire nettement. »

Que pourrait-on ajouter aux lignes vigoureuses qui précèdent?

M. D.

INFORMATIONS

En Allemagne

Le nouveau ministère

M. Luther, ministre des finances du cabinet Marx, est parvenu à constituer un ministère.

Suivant les journaux allemands, ce ministère sera assuré de l'appui des nationalistes, des populistes et des populistes bavarois. Le cabinet Luther est ainsi un véritable bloc bourgeois, orienté nettement vers la droite. Il pourrait peut-être disposer d'une majorité de 20 à 25 voix.

Le budget de la flotte

Dans le budget de l'Allemagne, de 1925, dont les chiffres viennent d'être publiés, il faut relever particulièrement une augmentation de 41 millions, pour la marine, dont les crédits s'élèvent désormais à plus de 143 millions de marks.

On retrouve deux victimes de la guerre dans les mines

On a remonté de la fosse numéro 9 des mines de Béthune les cadavres des mineurs Emile Chocquart, de Cambrai, et Ernest Brouhin, d'Annequin, tués tous deux le 25 décembre 1917 par les Allemands qui occupent la fosse numéro 8 de la même exploitation pendant la guerre, pouvaient, des galeries de cette fosse, gazer ou mitrailler les ouvriers de la fosse numéro 9 occupée par les Français.

La question des dettes

Le rédacteur diplomatique de l'Agence Havas croit savoir que M. Clément, ministre des finances, a reçu de M. Winston Churchill, chancelier de l'Echiquier, une lettre en réponse à celle qu'il lui avait remise au cours de la conférence financière, au sujet du règlement des dettes interalliées. Le cabinet britannique renouvelle officiellement la proposition contenue dans la note Baïour, suivant laquelle l'Angleterre ne réclamerait que le montant des sommes qu'elle doit verser à l'Amérique, soit 14 milliards 200 millions de marks-or, dont la plus grande partie serait couverte par le pourcentage revenant à l'Angleterre sur les annuités Dawes, la France devant seulement payer le reliquat.

Le maintien au pair de la livre et du dollar

Un accord a été conclu entre la Banque d'Angleterre et la Banque fédérale de la réserve de New-York, en vue du maintien de la livre sterling au pair du dollar, lorsque l'écart qui sépare actuellement les deux monnaies aura été définitivement effacé. En vue d'assurer cette stabilisation, la Banque fédérale de la réserve de New-York coopérera étroitement avec la banque d'Angleterre et mettra à sa disposition des crédits en or ou fera, sur demande des expéditions d'or à Londres. En outre, les deux établissements adopteraient dans l'avenir une politique commune concernant les taux d'escompte.

La richesse des Etats-Unis

Le bureau de recensement a évalué la richesse des Etats-Unis, fin décembre 1922, à 320 milliards, 803 millions, 862 mille dollars, soit 72,2 0/0 d'augmentation sur 1912. Cette évaluation est basée sur les meilleures estimations de toutes les propriétés classées par catégories.

En Russie

Où est Trotzky?

Trotzky, qui n'est pas encore parti pour le Midi, soigne actuellement sa maladie d'estomac chronique, qu'est venue compliquer une bronchite de caractère assez grave, dans une maison de repos à l'usage exclu-

sif des commissaires du peuple, sise à Arkhangelskoe, petite localité de la banlieue de Moscou. Il n'ira pas faire la cure prévue au Caucase avant la réunion prochaine du comité central du parti communiste, où son cas fera l'objet d'une discussion que l'on peut prévoir passionnée.

Trotzky, on le sait, est accusé par les purs du parti communiste d'être porté à pacifier avec les éléments mencheviks, c'est-à-dire socialistes.

Le conflit entre la Pologne et Danzig devient sérieux

Le cabinet polonais a tenu une séance pour étudier la controverse existant avec la ville libre de Danzig au sujet des services postaux, qui menace de se transformer en crise aiguë.

Un véritable conflit a, en effet, éclaté entre le gouvernement de Varsovie et le colonel M. S. Macdonnell, haut commissaire à Danzig, car c'est lui qui a autorisé le Sénat de la ville libre à faire enlever toutes les boîtes à lettres placées dans les rues de Danzig par les P. T. T. polonais.

En Chine

La guerre civile

Certaines troupes de Chang-Yuen-Ming se sont livrées au pillage pendant les deux derniers jours dans la ville de Shanghai ainsi que dans les villages avoisinants, mais maintenant, l'armée est pour ainsi dire intervenue dans la concession étrangère.

Chih-Sieh-Yuen affirme avoir le contrôle du chemin de fer de Shanghai à Nanking jusqu'à Chin-Kiang. Il y envoie d'autres troupes. Lu Yung-Siang, ancien gouverneur militaire du Che-Kiang, a envoyé des troupes à Chin-Kiang.

L'équilibre du budget de 1925

M. Viollette, rapporteur général du budget de 1925, vient de faire distribuer aux députés le rapport général qu'il a rédigé sur la loi de finances, rapport consacré à l'examen des quatre cents et quelques articles de la loi de finances, et qui forme un volume considérable.

Dans la dernière partie, M. Viollette précise l'équilibre du budget de 1925 tel qu'il résulte des délibérations de la commission des finances.

L'équilibre du budget s'établit actuellement comme suit:
Recettes: 33.523.988.942 francs.
Dépenses: 33.489.952.072 francs.
Excédent de recettes: 34.036.870 francs.

A l'Académie Française

M. Jonnard, élu par l'Académie française au fauteuil de M. Paul Deschanel, y est venu prendre séance jeudi.

En remerciant l'Académie de l'avoir élu, M. Jonnard a indiqué que l'Académie, par son choix, avait certainement voulu accorder un témoignage particulièrement précieux à l'activité des hommes qui en France ou hors de France consacrent leur existence au service du pays.

Puis il a prononcé l'éloge de Paul Deschanel.

C'est Mgr. Baudrillard qui a répondu à M. Jonnard.

Une petite erreur

Pour la prochaine session des assises de l'Eure, on a convoqué comme juré Emile-Arthur Brienne, de Danbeul-la-Campagne... décédé le 19 juillet 1907, à St-Aubin-d'Esceville.

Contre la hausse du prix du pain

Le groupe socialiste de la Chambre, réuni au Palais-Bourbon, a donné mandat à trois de ses membres MM. Heutz, Chaussy, Compère-Morel, de déposer une demande d'interpellation concernant la hausse du prix du pain.

Le séisme de Turquie

140 morts; 2.000 paysans sans abri
Le tremblement de terre à Ardahan (Transcaucasie) continue. Cent quarante personnes sont tuées; on

estime que 2.000 paysans sont restés sans abri; leurs souffrances sont d'autant plus grandes que le froid est intense.

Tirages financiers

du 15 janvier

Communales 1923
Le n° 1.198.195 gagne 250.000 fr.
Le n° 575.148 gagne 100.000 fr.
Le n° 1.147.065 gagne 50.000 fr.
100 n° gagnent chacun 1.000 fr.

Chambre des Députés

Séance du 15 janvier 1925

En ouvrant la séance, M. Painlevé, président, prononce son discours pour adresser, au nom des membres du bureau et en son nom personnel, des remerciements aux députés qui ont voté pour eux.

Il déclare qu'il assurera la liberté de la tribune et la manifestation de toutes les opinions conformes ou opposées aux siennes pourvu qu'elles n'offensent ni les personnes, ni les lois. Il compte que tous les députés lui prêteront leur concours pour maintenir intacte la dignité de la Chambre et le respect du titre de représentant du peuple.

M. Painlevé fait un rapide tableau de l'année parlementaire accomplie depuis juin 1924, et il constate que la Chambre a détenu le record des séances.

Puis, il affirme que la Chambre saura maintenir contre toute tentative d'ouï-dieü la discipline et la loi.

M. Painlevé donne lecture de la liste des interpellations, puis il donne la parole à M. Masson pour développer son interpellation sur les grèves de Douarnenez. M. Lafarge qui a demandé à interpellier sur la politique du Gouvernement, proteste. Le centre et la droite empêchent M. Masson de parler. Les députés couvrent la voix de M. Lafarge. Un chahut formidable éclate. Le Président se couvre et la séance est suspendue.

A la reprise de la séance, M. Masson développe son interpellation. Il dit que les grèves n'ont obtenu qu'un demi-succès, puis, parlant des incidents graves qui se produisent le 1^{er} janvier, il déclare que ce sont les auteurs de ces désordres qui avaient été envoyés par l'Union des Syndicats réformistes.

M. Henriot accuse le patronat d'avoir préparé les incidents du 1^{er} janvier. M. Jado fait l'historique de la grève et des négociations qui eurent lieu entre les patrons et les ouvriers, et il réclame les violences qui ont eu lieu et qui ont été provoquées par les communistes.

La discussion est renvoyée à une séance de nuit.

Séance du nuit

M. Lebaill développe son interpellation sur les grèves de Douarnenez, sur les responsabilités encourues et sur les excitations fascistes dans le Finistère.

Il rappelle les incidents tragiques qui se sont produits le 1^{er} janvier et dit qu'on a voulu amener l'opinion publique par une campagne de peur.

M. Chauvemp, ministre de l'Intérieur, expose à son tour les incidents de la grève de Douarnenez. Il dit qu'il trouve admirable que des travailleurs si misérablement payés aient su conserver leur calme pendant tout le conflit. Jusqu'au 1^{er} janvier, il n'y a eu aucun incident. M. Jado dit qu'un avocat, avec l'autorisation du ministre, a dû se munir d'un laissez-passer signé par le maire pour circuler dans Douarnenez.

M. Chauvemp dit que les communistes s'étaient emparés du mouvement, il a suspendu le maire communiste. Les ouvriers acceptèrent l'arbitrage, les patrons la refusèrent.

Au sujet des incidents sanglants, il dit qu'une instruction judiciaire est ouverte. Il conclut en disant que le Gouvernement fera tous ses efforts pour empêcher les citoyens de s'armer les uns contre les autres.

MM. Compère-Morel, Faure, Doriot, Garçhery, prennent la parole. M. Goude dépose un ordre du jour de confiance. Vivement attaqué par M. Balanant, il jette à la tête de celui-ci le verre qui se trouve sur la tribune. Mais le verre n'atteint pas M. Balanant. Le Président rappelle à l'ordre les deux députés.

Le Gouvernement accepte l'ordre du jour de confiance de M. Goude.

M. Jado a également déposé un ordre du jour. Par 330 voix contre 206, la priorité est repoussée de l'ordre du jour de M. Jado et par 330 voix contre 206, l'ordre du jour de M. Goude est voté.

Sénat

Séance du 15 janvier 1925

Le Sénat, présidé par M. Méline, doyen d'âge procède à l'élection du bureau pour l'année 1925.

Voici les résultats sur l'élection du président: Volants, 222; suffrages exprimés, 281; blancs ou nuls, 3; ont obtenu: M. de Selves, 167 voix; élu; Bienvenu-Martin, 116; divers, 6. M. de Selves est donc élu à 51 voix de majorité. Il ne l'avait été l'an dernier que par 17 voix.

On annonce dans les couloirs les résultats suivants pour l'élection des vice-présidents. Sont élus: M. Jeanneney (Haute-Saône), 238 voix; M. Antony Ravier (Indre), 210 voix, tous deux sortants, éligibles; M. Helweg (Eure), 227 voix, et Albert Peyronnet (Ailier), 220 voix, tous deux nouveaux.

On passe au scrutin pour les secrétaires: Volants, 229; blancs, 1; suffrages exprimés, 235. Ont obtenu: M. Loubet, 229; Guillier, 229; Vieu, 218.

CHRONIQUE LOCALE

PREMIERE SEANCE

Le Président de la Chambre, M. Painlevé, a prononcé, jeudi, le discours traditionnel d'ouverture de la session parlementaire.

Ce discours de haute tenue littéraire a été écouté avec intérêt par les députés, auxquels M. Painlevé, a demandé tout leur concours « pour maintenir intacte la dignité de la Chambre et le respect de ce noble titre de représentant du peuple. »

Et même pour excuser certains débats orageux, M. Painlevé, a été assez aimable de dire à ses collègues: « La passion est légitime quand elle est inspirée par le souci des grands intérêts nationaux. Mais que les protagonistes des thèses les plus opposées s'affrontent sans cesser de se respecter ou du moins de se tolérer. »

Ces paroles du Président n'ont pas manqué de soulever les applaudissements de toute la Chambre: elles le méritaient bien. Et le Président qui, cependant, sait bien qu'il n'est l'élu que d'une partie de la représentation parlementaire, a dû être flatté, il y avait de quoi.

Malheureusement, la suite de la séance a démontré que les applaudissements n'avaient été prodigués que par déférence pour le Président!

A peine, eût-il donné la parole à un interpellateur, qu'aussitôt un immense chahut s'éleva: députés de l'opposition et de la majorité vocifèrent en même temps qu'ils frappaient à coups de pupilles.

Le Président dut se couvrir et quitter la salle des séances, de façon à permettre aux « passions » de se calmer au contact de l'air frais des couloirs.

Et puis, la séance reprise, le calme ne fut pas absolu. Des députés, parmi les plus costauds, voulurent faire la police de la salle, ce qui provoqua encore un peu de tumulte.

Enfin, couci, couça les orateurs purent aborder la tribune et se faire entendre. Mais un autre incident éclata vers minuit. Un député lança le verre placé sur la tribune pour permettre à l'orateur d'humecter son gosier, à la tête d'un collègue. Celui-ci ne fut pas atteint, mais comme la coupe n'était pas en bois, elle se brisa en mille morceaux au milieu de l'hémicycle. Les huissiers en ramassèrent les morceaux et rien ne nous étonnerait d'apprendre, un de ces jours, que des collectionneurs rechercheront ces morceaux comme souvenir des débats tumultueux d'une séance d'ouverture!

Quelle que soit l'opinion qu'on ait, on ne peut pas s'empêcher, dans le public, de se montrer un peu estomaqué de la façon tapageuse avec laquelle les honorables ont commencé l'année parlementaire.

Et le Président avait fait appel à leur concours « pour maintenir la dignité de la Chambre et le respect de ce noble titre de représentant du peuple! »

Et tous les députés avaient promis ce concours. Encore une promesse qu'ils n'ont pas tenue!

On peut se demander, dès lors, ce que réservent les séances futures, si un quart d'heure après avoir promis d'être sages, les députés se montrent chahuteurs, se menacent du poing, s'appliquent de belles torgnolles, se jettent les verres à la tête!

Et comme, ainsi que l'a indiqué M. Painlevé, la Chambre actuelle détient le record des séances de juin 1924 à janvier 1925, il est à souhaiter que durant la session qui s'ouvre, ce record ne soit pas celui des chahuts parlementaires.

Un peu de bonne besogne conviendrait beaucoup au pays qui attend toujours des améliorations à sa situation économique.

Ce n'est pas le nombre de séances qui doit compter dans une œuvre législative, mais le nombre des bonnes lois votées, et des satisfactions données aux contribuables.

En attendant, ceux-ci sont en présence du bilan suivant:

Après six mois:
Le pain, qui valait 1 fr. 20 le kilo, vaut aujourd'hui 1 fr. 50.

La livre sterling, qui valait 65 francs, vaut aujourd'hui 89 fr. 30.

Le franc, qui valait 39 centimes, vaut aujourd'hui 28 centimes.
L'Emprunt 6 0/0 1920, qui valait 87 francs, vaut aujourd'hui 72 francs.
L'Emprunt 5 0/0 1920, qui valait 85 francs, vaut aujourd'hui 68 francs.
Si bien que l'épargnant français qui avait mis en poche, par exemple, un titre de 120 francs de rente de 5 0/0 pouvait vendre ce titre, au 1^{er} mai dernier, 1.700 francs.
Il ne peut plus le vendre aujourd'hui que 1.362 francs.
Perte sèche 338 francs.
On comprend que le pays ne souhaite pas que des séances à chahut soient la règle générale !
LOUIS BONNET.

Nos Parlementaires

Subvention

M. Loubet, sénateur, et M. Bouat, député, ont reçu la lettre suivante de M. le commissaire général à la guerre :

« Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la société des Sports et Préparation militaire de Figeac, qui sollicite une subvention. J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'à la suite de vos interventions et dans le but de seconder le bienveillant intérêt que vous portez à cette société, j'ai pu lui accorder une subvention de 10.000 francs.
« Veuillez agréer, etc... Signé : Paul Bénazet. »

Au Sénat

A la suite du tirage au sort des bureaux du Sénat qui a eu lieu, mardi, M. Loubet fait partie du 2^e bureau, M. de Monzie, du 7^e et M. Pontanille, du 9^e.

Comme nous le mentionnons d'autre part, le Sénat a renouvelé à M. Loubet, le député sénateur du Lot, le mandat de questeur de la Haute Assemblée.

Ce renouvellement ne faisait, certes, aucun doute ; mais ce qui est agréable à constater, c'est que l'excellent sénateur du Lot est, des trois questeurs, celui qui a obtenu le plus de voix.

Nos félicitations à M. Loubet.

Armée

Sont inscrits au tableau d'avancement pour l'année 1925 :
Pour le grade de colonel : M. Bérenghier, lieutenant-colonel au 9^e d'infanterie.
Pour le grade de lieutenant-colonel : M. Nodion, chef de bataillon du 9^e d'infanterie.
Pour le grade de capitaine : M. de Latour, au 9^e d'infanterie.
Pour le grade de lieutenant : M. Lagarde, lieutenant à titre temporaire au 9^e d'infanterie.

Administration

Notre compatriote M. Joseph Bonnet, adjudant-chef commis greffier du Conseil de guerre du Mans, est inscrit au tableau d'avancement pour le grade d'officier d'administration de 3^e classe.

Gendarmerie

M. Ravel, commandant de gendarmerie à la 17^e légion, est inscrit au tableau d'avancement pour le grade de lieutenant-colonel.

Commission supérieure des bénéfices de guerre

Par décret en date du 10 janvier, 1925, sur la proposition du garde des sceaux, ministre de la justice et du ministre des finances, MM. Souchier et Bazin, maîtres des requêtes, ont été adjoints, en qualité de rapporteurs à la commission supérieure prévue à l'article 11 de la loi du 1^{er} juillet 1916, concernant l'établissement d'une contribution extraordinaire sur les bénéfices exceptionnels ou supplémentaires réalisés pendant la guerre.
MM. Souchier a été secrétaire général de la Préfecture du Lot, et, ainsi que nous l'avons indiqué, M. Bazin, est un ancien chef de cabinet du Préfet du Lot.

Assurances sociales

La médaille d'honneur des assurances sociales est décernée à MM. Guisbert, secrétaire de la Mairie de Figeac, Lherm, instituteur à Montredon et Lherm, instituteur à Soucyrae.
Nos félicitations.

Contributions indirectes

M. Delsol, vérificateur de 1^{re} classe à Souillac, nommé receveur à La Lude (Sarthe), non installé, est nommé en même qualité à St-Hilaire-du-Harcouët (Manche).
M. Blanqui, vérificateur, sans résidence fixe, du département de l'Indre est nommé vérificateur à Figeac.
M. Poujade, vérificateur à Bacqueville (Seine-Inférieure), est nommé vérificateur à Figeac.
M. Rogues, de Gramat, est nommé vérificateur, sans résidence fixe, dans le département de l'Indre.
M. Ganes, de Martel, est nommé vérificateur, sans résidence fixe, dans le département de la Somme.
M. Lagarrigue, du Bourg, est nommé vérificateur, sans résidence fixe, dans le département de l'Eure.
M. Dablanc, de Cahors, vérificateur à Charbes, est nommé vérificateur, sans résidence fixe, dans le département de l'Eure-et-Loir.
M. Bousquet, de Cahors, est nommé

vérificateur, sans résidence fixe, dans le département de l'Aisne.
M. Lavignac, rédacteur principal à Cahors, est nommé contrôleur des Contributions Indirectes à Fougères (Hte-Saône).
Nos félicitations.

Lycée Gambetta

Par arrêté en date du 1^{er} janvier 1925, M. Chéry, professeur au lycée Gambetta, est admis à la retraite.
M. Chéry compte 48 ans, 10 mois, 20 jours de services et aura appartenu à notre lycée du 1^{er} octobre 1882 au 1^{er} janvier 1925.

Pendant 43 ans, M. Chéry a exercé à Cahors, ses fonctions de professeur d'allemand avec une conscience et un dévouement remarquables 43 générations d'élèves ont suivi les cours de cet excellent maître dont tous les élèves ont conservé le meilleur souvenir.

Nous sommes certain que tous joindront leurs vœux à ceux que nous adressons à M. Chéry, vœux de bonheur, de longue et bonne retraite.

L. B.

Tabacs

MM. Lafon et Chambon, anciens militaires présentés par la Commission supérieure de classement, sont nommés commis de culture de 8^e classe dans la direction de Cahors.

Chez « Les Enfants du Quercy » à Toulouse

Samedi 10 janvier a eu lieu dans les salons de l'hôtel Riche, place St-Etienne, la première soirée pour 1925, de la Société Amicale « Les Enfants du Quercy ».

De nombreux Lotois avaient répondu à l'appel du Comité des fêtes, heureux de se retrouver entre compatriotes dans une chaude atmosphère de cordialité. Pendant que les anciens se rappelaient leurs souvenirs d'autrefois, la jeunesse tourbillonnait gaiement jusqu'à une heure avancée.

M. Froidefond, vice-président, remplaçant M. Lacaze, président de la Société, que son état de santé avait empêché de venir assister à cette fête de famille, il donna lecture d'une lettre de M. Lacaze dans laquelle le Président exprimait tous ses regrets de ne pouvoir être ce soir-là au milieu de ses compatriotes.

Il communiqua, en même temps, les excuses de M. Ramel, premier président à la Cour d'Appel qu'intéresse si vivement la prospérité de notre Société Amicale ; ainsi que de M. Ernest Talon, percepteur.

M. Salamon, conseiller municipal de Toulouse, avec le brio qui le caractérise, présenta ensuite les artistes qui voulurent bien prêter leur gracieux concours. Tous les sociétaires, vivement intéressés, eurent le plaisir d'applaudir Mlle Thoumières, du Théâtre du Capitole, Mlle Paulette Thoumières et M. Ferrus, élèves du Conservatoire, enfin Mme Pélarot, qui avec sa bonne grâce habituelle, voulut bien nous redire les airs toujours évocateurs de notre vieux Quercy.

Pour clôturer la soirée, on procéda au tirage d'une tombola dont tous les lots avaient été offerts par les membres de la Société.

Le Comité de la Société Amicale « Les Enfants du Quercy » profite de l'occasion qui lui est offerte pour rappeler à tous les originaires du Lot, demeurant à Toulouse, qu'ils seront bien accueillis au sein de la Société. Pour tous renseignements, s'adresser provisoirement à M. Lacaze, président, 68, rue des Chalais.

Le Secrétaire Général,

BASSET.

Confédération Nationale des Planteurs de Tabac

Le Bureau de la Confédération Nationale des Planteurs de Tabac, s'est réuni le mardi, 10 janvier, à Bordeaux, sous la présidence de M. L. Delport, Président.

Etaient présents : MM. Delport et Delmas (Lot), Simon, Beylard et Girasse (Gironde), Pradier et Pégarry (Dordogne), Bernard, Gauteron et Solleville (Lot-et-Garonne), Evrard (Hautes-Pyrénées).

Excusés : MM. Delmas (Corrèze), Fargues (Landes), Cosse (Lot), Freysse, avocat-conseil.

L'ordre du jour portait : Livraisons des tabacs. — XV^e Congrès National.

Sur la première question, de nombreuses protestations furent apportées par les délégués du Sud-Ouest, notamment du Lot-et-Garonne, en ce qui touche l'attribution de la prime à la finesse de la robe par les agents de l'Administration.

Après une assez longue discussion, l'Assemblée décida d'envoyer à M. le Ministre des Finances un télégramme de protestation dont la teneur suit :

Ministre des Finances, Paris

Bureau Confédération Nationale Interprète doléances Planteurs Sud-Ouest, proteste énergiquement contre attribution trop parcimonieuse primes finesse robes et présentation malgré vos promesses formelles et vous prions donner immédiatement instructions pour donner satisfaction aux légitimes intérêts planteurs.

Pour le Bureau de la Confédération : Le Président, signé : L. DELPORT.

En ce qui concerne le XV^e Congrès National, d'accord avec les délégués de la fédération de la Dordogne, organisatrice du congrès, la date en fut fixée aux 3, 4, 5 et 6 avril, avec l'ordre du jour suivant :

Vendredi, 3 avril à 14 heures, ouverture du Congrès. — Allocution du Président de la fédération de la Dordogne.

Désignation des membres des Commissions et dépôts des vœux.

Travail des Commissions.

Samedi, 4 avril à 9 heures, discours du Président de la C.G.P.

Rapport moral et financier.

Lecture des rapports des Commissions.

A 14 heures 30, suite de la lecture des rapports. Discussion. Election du Bureau et désignation des membres de la Commission Paritaire. Siége du prochain congrès.

Dimanche, 5 avril, à midi, Banquet de Clôture.

Lundi, 6 avril, Excursion.

La législation sur les loyers

Le Journal Officiel a publié une circulaire du garde des Sceaux aux premiers présidents et procureurs généraux touchant l'application de la législation sur les loyers.

M. René Renoult écrit :

« Le législateur a voulu que, sur la justification qui lui est faite d'une demande de prorogation régulièrement formée dans le délai légal, le juge des référés maintient en possession l'occupant qui remplit, de bonne foi, les conditions de son occupation. C'est la juridiction spéciale des loyers — le juge de paix ou la chambre du conseil du tribunal civil — qui est seule compétente pour statuer sur le mérite de la demande de prorogation. Le juge des référés doit éviter toute décision qui ferait pratiquement échec à cette répartition des compétences.

« Je vous prie de vouloir bien, à nouveau y attirer la plus sérieuse attention de MM. les présidents et juges.

« Pour couper court, d'autre part, sur un point particulier, à certaine fautive interprétation de la législation sur les loyers, je me permets de rappeler que le droit de reprise des lieux loués pour son usage personnel ne connu au propriétaire par l'article 13 de la loi du 31 mars 1922 a été expressément exclu par le deuxième paragraphe de ce même article, en ce qui concerne les propriétaires de « fractions d'immeubles » dont l'acquisition — sauf au cas de succession — n'a pas date certaine avant le 1^{er} février 1922. »

Société des Etudes du Lot

La prochaine réunion de la Société des Etudes du Lot aura lieu le lundi 26 janvier, et non le 19, comme il avait été annoncé par erreur.

Grande Soirée de Gala

Comme on a pu le voir, dans un précédent numéro, le Concert de Gala organisé par l'Orphéon de Cahors, est chose réglée.

Il est fixé au 22 janvier, au Palais des Fêtes.

Cette soirée familiale, dont voici le programme, composé avec goût et très varié, aura son plein succès :

PREMIÈRE PARTIE

- 1^a) Marche Américaine (Souza) Orchestre
- 2^a) Deux Menuets (Beethoven) symph.
- 3^a) Les Paysans Orphéon (choeur de A. Saintis)
- 4^a) Pensée d'Automne (Massenet) M. Canac
- 5^a) Monsieur Goudere, comique trouper, dans son répertoire
- 6^a) Lakmé, stances (Léo Delibes) M. M.
- 7^a) Paris, valse chantée (Bachelin)
- 8^a) Le Chevalier Jean (V. Jancières) Mlle
- 9^a) Les Vieilles de notre pays (Blanche (Ch. Levadé) Ressaygiuer
- 10^a) Monsieur René Barreau, dans son répertoire
- 11^a) Mlle Lucille Francez, dans une de ses créations.
- 12^a) Ta Bouche (sélection), M. George
- 13^a) L'Estudiantina, Orphéon et Orchestre valse chantée

La Legion de Chant Electro-Magnétique

Boutonnerie musicale en 1 acte de J. Offenbach.
Toccatto, professeur de chant italien, Robert Barreau, Jean Matis, Berger normand, René Barreau.

DEUXIÈME PARTIE

- 1^a) FantaisiesurManon (Massenet) Orchestre
 - 2^a) Les Martyrs aux Arènes Orphéon (L. de Rillé)
- ### Hommage aux morts de la Grande Guerre
- 3^a) L'Étrange aux Morts E. Grangé
 - 4^a) Ceux qui pieusement... V. Hugo
 - 5^a) Solo, Chœurs et Orchestre
- Après l'exécution de ces deux morceaux, un grand service sera rendu au Monument aux Morts de la Grande Guerre
- 6^a) Rip, air de la paresse M. George
 - 7^a) Dites-moi Monsieur René, par les frères Barreau, d'Armand Lagaspie

LE CONVIVE

Comédie en 1 acte
Mlle Francez (Madame) ; M. d'Arnaud (Monsieur) ; M. René Barreau (Le Convive) ; Mlle Mado (La Bonne).

On peut retirer ses places, dès aujourd'hui.

AVENIR CADURCIEN

Le premier concert public de l'année 1925 aura lieu le dimanche 25 janvier 1925, de 15 heures à 18 heures, au kiosque des Allées Fénelon. En cas de mauvais temps, le concert sera renvoyé au dimanche suivant.

« Notre grand regret, il ne nous a pas été possible de satisfaire plus tôt le public cadurcien, cela pour des causes complètement indépendantes de notre volonté, en l'espèce, le froid et le mauvais temps, qui, à cette époque de l'année, ont souvent retenu chez eux les membres exécutants de la Société, provoquant de ce fait un léger relâchement dans l'assiduité aux répétitions. Néanmoins, de nouveaux morceaux ont été mis à l'étude, et le public cadurcien n'y perdra rien ; il aura cette année, comme la précédente, un assez grand nombre de morceaux nouveaux, ainsi que notre moyenne de 22 à 24 sorties annuelles, que nous nous efforçons d'effectuer dans les meilleures conditions, afin de satisfaire la municipalité et le nombreux public qui assiste à nos concerts.

Le Conseil d'Administration et les membres exécutants de l'Avenir et la Diane Cadurcienne sont heureux de la haute distinction qui vient d'être conférée à leur dévoué Président, M. Orlin, Conseiller Général, nommé Chevalier de la Légion d'Honneur, au titre de Pharmacien-Major au 17^e Corps. Ils lui expriment leurs plus vives félicitations, auxquelles ils ajoutent leurs sincères remerciements pour l'activité inlassable qu'il déploie en tout temps pour la prospérité de notre vieille Société.

Pour l'Avenir et la Diane Cadurcienne, Le Secrétaire : J. ASTRUC.

Arrestation

La gendarmerie de Puy-l'Evêque a procédé à l'arrestation du nommé Mercadier, de Fumel, âgé de 15 ans, qui avait volé une bicyclette à un

propriétaire de Vire et qui avait essayé de la vendre.

Mercadier a été conduit à Cahors et a été écroué à la prison.

Transport de justice

M. Treich, juge d'instruction, M. Leygues, substitut du Procureur de la République et M. Galtié, greffier, se sont transportés à Luzech pour reconstruire la scène tragique au cours de laquelle, M. Demande, directeur d'usine, tira un coup de revolver sur son employé M. Portes qui fut atteint par une balle dans le cou.

M. Demande affirme qu'il était en état de légitime défense, Portes, dit-il, s'était baissé pour bondir sur lui.

Par contre, Portes prétend qu'il était baissé pour retenir un chien-loup qu'on avait lancé contre lui. L'instruction de cette affaire continue.

Tribunal correctionnel

Audience du 15 janvier 1925

MOULAGE DE LAIT

La dame Besson, épouse A., 41 ans, laitière à Lamothe (commune de Cahors), estimant que le lait qu'elle vend à raison de 1 fr. le litre n'est pas assez cher.

Elle n'ose pas augmenter le prix de peur de perdre ses clients, mais elle a eu recours au truc classique des fraudeurs : mettre quelques litres d'eau dans le bidon de lait. Autant de 20 sous gagnés.

Mais le service des fraudes l'a surprise en flagrant délit, et c'est pourquoi elle comparaît devant le tribunal correctionnel, qui lui inflige 500 fr. d'amende, et ordonne l'insertion dans 2 journaux et l'affichage du jugement à la porte du domicile de la fraudeuse et à la porte de la mairie.

COUPS RÉPÉTÉS

Barbance Jean, 30 ans, mélier, et Gélis Augustin, 44 ans, domestiques tous les deux à Anglars-Juillac, se sont pris de querelle et se sont portés mutuellement des coups. Ils sont condamnés à 25 fr. d'amende chacun.

RELAXÉ

Une épicière de Cahors poursuivie pour avoir vendu du vinaigre titrant encore 6 degrés d'alcool, est relaxée des fins de la poursuite sans dépens.

VAGABOND

Le tribunal condamne à 3 mois et 1 jour de prison le nommé Aussignac, Jean, 49 ans, terrassier, sans domicile fixe, pour vagabondage et défaut de carnet anthropométrique.

Accident du travail

M. J.-B. Delpech, 47 ans, manipuleur au cours de son travail, le pesant fardeau lui glissa des mains et lui tomba sur le pied gauche.

M. Delpech eut le gros orteil complètement écrasé, le docteur Calvet, qui examina le blessé, prescrivit un repos forcé de trois semaines.

Mouvement des vins

Voici le mouvement des vins, dans le Lot, pendant le mois de décembre 1924 :

Quantités de vins enlevées des chais des récoltants : 19.077 hectolitres. Quantités de vins soumise au droit de circulation : 16.900 hect. Stock commercial existant chez les marchands en gros : 6.352 hect.

Cylindres à Vapeur

Opérations probables au cours de la semaine du 19 au 24 janvier 1925.

Répandage et cylindrage de matériaux sur les voies désignées ci-après :

Chemin de grande communication n° 4, de 37 km. 600 à 38 km. 600 (entre Maureoux et Marlotte).

Chemin de grande communication n° 4, de 40 km. 300 à 47 km. (entre Maureoux et Ferrières).

Chemin de grande communication n° 18, de 4 km. 600 à 5 km. (traverse de Gourdon).

Chemin de grande communication n° 18, de 6 km. à 7 km. 400 (entre Gourdon et l'Abbaye).

Chemin de grande communication n° 19, de 74 km. 200 à 74 km. 700 (à Flaugnac).

Chemin de grande communication n° 19, de 76 km. 400 à 76 km. 600 (entre Flaugnac et Castelnaud).

Route nationale n° 20, de 50 km. 200 à 51 km. (vers le village d'Étampes).

Route nationale n° 20, de 50 km. à 56 km. 600 (entre Le Treil et Freyssinét).

Route nationale n° 111, de 75 km. 500 à 76 km. 100 (à Puy-l'Évêque).

Route nationale n° 111, de 78 km. 300 à 78 km. 500 (entre Puy-l'Évêque et Duravel).

ÉTAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 10 au 17 janvier 1925

Naissances

Martinez Jean, route de Regourd.
Fourastier Julienne, impasse d'Auvergne, 9.
Falbas Henriette, rue du Château-du-Roi, 7.
Cazal Pierre, rue du Cheval-Blanc, 16.
Cavanié Louis, Place Clément-Marot, 3.
Le Moullier André, rue du Bousquet, 14.
Chauzenou Robert, rue Pt-Wilson.
Vaisrière Paul, Moulin du Périé.

Publications de Mariages

Richard Benoît, sergent au 9^e R. I. et Durand Louise, steno-dactylo, à Cahors.
Bonnet Marie, épouse Vidal, à Francoules (Lot), et Barricotti Aline, institutrice à Cahors.
Guiraudet Paul, cultiv. à Cabessut et Delcor Berthe, s. p., à Boissières.
Sarrut Jean, cultiv. à Cahors et Guiraudet Fernande, s. p., à Cahors.

Mariages

Sennac Adrien, ferblantier et Camboulyés Marie, s. p., à Cahors.
Aymard Alix, employé au P. O., et Gros Reine, robeuse à Cahors.

Décès

Baron Caroline, épouse Dujols, s. p., 57 ans, rue de la Halle, 8.
Miquel Elie, charrier, 56 ans, rue du Château-du-Roi, 7.
Goffe Roger, 2 mois, av. de l'Abattoir.
Jaffard Georges, manouv. 47 ans, Boulevard Gambetta, 5.

Chronique des Théâtres

LA RAFALE

par la Tournée Zeller

Nous rappelons que c'est ce soir, samedi, qu'aura lieu, au Théâtre Municipal, la représentation de La Rafale, la célèbre pièce de Bernstein, par l'excellente troupe de la tournée Zeller.

PALAIS DES FÊTES

SAMEDI 17 et DIMANCHE 18

Un grand film français hors série

LA SIN VENTURA (La Malchanceuse) 7 parties

Adapté du roman du célèbre romancier Espagnol EL CABALLERO AUDAZ L'impressionnant et tragique roman de la Ambarina a été adapté à l'écran avec tout le réalisme nécessaire. Dans le rôle de la Ambarina, la charmante vedette Lucienne Legrand fait preuve de qualités dramatiques de tout premier ordre. Cette intéressante artiste occupe une place enviable parmi nos étoiles de l'écran et c'est justice, Domatien, André Dubosc, Félix Ford, Madeline Guitly et José Davert complètent une interprétation choisie.

Bobby, chauffeur émérite, Comique Aubert-Journal, Documentaire

BURIDAN, le héros de la Tour de Nesté (de Michel Zévaco), 1^{er} épisode

Ce film, la plus puissante et la plus vibrante des reconstitutions historiques, a été mis en scène par P. Marodon le meilleur en scène de « Salammbô ».

ORCHESTRE

ROYAL-CINEMA

SAMEDI 17 — DIMANCHE 18

Une superproduction dramatique

LES COMÉDIENS

Rien ne touche tant qu'une scène où l'on sent les comédiens exprimer à la fois ses sentiments personnels en même temps que ceux de son personnage ; que la situation de son rôle est la même que celle qu'il traverse réellement dans sa vie privée.

Ce film suscite l'admiration par sa grandeur et sa tendresse où se mêle la gaieté de la vie des coulisses.

L'ORPHELIN DE PARIS

4^e épisode (3 parties)

A SEC

Désopilant comique en deux parties

Actualités

CHRONIQUE SPORTIVE

AVIRON CADURCIEN

DIMANCHE 18 JANVIER 1925

« LA QUERCYNOISE » contre AVIRON CADURCIEN II

Afin de permettre aux amateurs de plus en plus nombreux du rugby d'assister à un joli match, l'Aviron Cadurcien a décidé, avec le concours de la Quercynoise, d'organiser une rencontre pour demain à deux heures treize.

Le public ne manquera pas de saisir cette occasion, et cela d'autant que le prix des places est ramené pour la circonstance : Tribunes : 1 franc ; Entrées générales : 0 fr. 50.

BALS DE L'AVIRON CADURCIEN

A L'OCCASION DU CARNAVAL DE 1925

L'Aviron Cadurcien est heureux d'annoncer à tous que deux grands bals seront donnés le 24 février 1924, jour du Mardi-Gras, et le jour de la Mi-Carême.

Ces deux bals seront travestis et parés. Rien ne sera négligé pour la réussite de ces fêtes, que l'Aviron désire superbes. Nous ferons connaître les détails ultérieurement.

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE

Ecole de Musique

Cours Violon, Violoncelle

Leçons Chant, Accomp.

Sousceyrac
Probité. — M. Clary, gendarme à notre brigade, se rendant à la poste, a trouvé un sac à main contenant une certaine somme d'argent. Après renseignements, le propriétaire légitime étant connu, le sac et le contenu lui ont été remis.
Nos félicitations à M. Clary.

St-Céré
Accident du travail. — M. Fernin Quiez, employé à la scierie de M. Rivaud, vient de se blesser à la main gauche en faisant marcher une scie circulaire.
L'amputation des trois doigts est obligatoire.

Néologie. — Jeudi, ont été célébrés, au milieu d'une foule considérable les obsèques de Mme Camille, femme de notre sympathique pharmacien, rue de la République, Mme Camille, née Castagné, a été enterrée rapidement à l'âge de 52 ans.
M. Camille, éprouvé par un deuil si cruel, à la famille, nos bien sincères condoléances.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon
Pharmacie ouverte. — C'est la pharmacie Pons qui restera ouverte après-demain lundi, 19 courant.

Visite officielle à la prison. — Dans l'après-midi de vendredi dernier, 16 courant, M. Planacassagne, sous-préfet, accompagné de M. Davidon, maire de Gourdon, a visité la maison d'arrêt de notre ville.

Rugby. — Dimanche, 18 courant, le C. A. Sarladais (2), rencontrera notre première équipe de l'Union Sportive Gourdonnaise sur notre terrain de Notre-Dame-des-Neiges.

Le soup d'envoi sera donné à 14 heures et demi.

Si le beau temps continue, nul doute qu'un nombreux public vienne assister à cette intéressante partie.

Visite aux Pupilles. — Mercredi dernier, M. Tassart, Avocat et Président du Comité départemental des Pupilles est allé visiter avec M. Planacassagne, sous-préfet, les fillettes de l'ouvrier de Gourdon.

Un beau soleil. — Depuis trois jours, nous bénéficions d'une température exceptionnellement douce et d'un soleil radieux qui nous fait trouver l'hiver moins long et moins monotone.

C'est presque le printemps tant il fait chaud.
Cela va-t-il durer ?
Si cela était, nous serions quittes bon marché de l'hiver.

Rixe. — Une violente rixe est survenue ces jours derniers, pour des motifs futiles, entre Paul Lavergne, 60 ans, et Marcel Lassoux, 37 ans, serrurier, tous deux domiciliés à Martel.
Procès-verbal a été dressé.

Grand concert. — Ainsi que nous l'avons annoncé dans notre dernier numéro, le 31 janvier sportive de Gourdon donnera, le 31 janvier prochain, dans la superbe salle Poux, un magnifique concert qui, par les premières données que nous en avons, promet d'être un beau succès.

Il se composera de trois parties : la première, d'un concert vocal et instrumental ; la seconde sera occupée par un vaudeville comique créé au Palais-Royal, et la troisième par un délicieux opéra-comique, donné par une troupe de Bordeaux, qui recueille dans cette ville et partout où elle se produit, des applaudissements unanimes ; le tout, accompagné par un orchestre de choix, dont la direction est confiée à M. Dupas.

Payrac
Secours mutuels. — Le Maire de Payrac prévient les habitants de la commune qu'il se tiendra, dimanche prochain 18 janvier, à la mairie, une réunion ayant pour objet de fonder une société de secours mutuels à Payrac.

Il croit utile d'insister sur les avantages matériels et moraux d'une pareille société dont le but est de supprimer la misère chez les travailleurs, malades, blessés ou infirmes.

Il espère que la population se rendra nombreuse à cette réunion.

Salviac
Tournées de M. le percepteur. — M. le percepteur de Salviac, durant l'année 1925 a fixé la date de ses tournées dans le canton de la manière suivante :

Leobard, le 1^{er} dimanche de chaque mois, de 9 heures à 4 heures.
Dégagnac, le 5 de chaque mois, de 9 heures à 4 heures.
Rampoux, le 2^e dimanche de chaque mois, de 9 heures à midi.
Laverdière, le 2^e dimanche de chaque mois, de 1 heure à 4 heures.
Théâtre, le 3^e dimanche de chaque mois, de 9 heures à 4 heures.

Salviac, à la disposition des clients de la commune.

A propos d'archéologie. — Un marchand antiquaire de notre ville a acheté dans les environs de Salviac une canne d'un grand âge.

Cette canne est en bois sculpté et mesure 1 m. 30 centimètres, la poignée est en cuivre et mesure une longueur de 0 m. 35 représentant au sommet l'effigie en relief de Napoléon I^{er}, avec son chapeau légendaire. Il est entouré de ses principaux généraux. Napoléon est ensuite représenté aux derniers âges de sa vie, avec les noms des principales batailles livrées comme Cadix, Rivoli, Ligny, La Moskowa, Arcelle, Essling, Leipzig, Lutzen, Tilsit, Saragossa, Berlin, Danzig, Madrid, Gorodou, Wagram, Ulm, Austerlitz, Eylau, Friedland, Marengo, Victoria, La Bérézina, Fleurus, les Pyramides, Campo-Formio.

Le poids de la canne est de 1 k. 500.

Hypocrisie. — Nous apprenons le prochain mariage de notre gracieuse compatriote Mlle Odette Barges, de Salviac avec

M. René Ballier, charcutier à Paris, 24, rue du Château-d'Eau, 10^e arrondissement.

Aux futurs époux, nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité.

La pêche à la truite. — Dans quelques jours, la pêche à la truite sera ouverte, les professionnels de la gaule attendent avec impatience les premiers jours du mois de février pour se livrer à leur sport favori. Nos ruisseaux naguère peuplés de poissons sont devenus beaucoup moins poissonneux car les braconniers ne désarment pas, la truite est en effet facile à prendre au moment du frai.

Nous voulons croire que cette année des immersions de truites et goujons seront faites afin de permettre la reproduction des poissons et de peupler davantage nos cours d'eau. Nous en reparlerons d'ailleurs en temps opportun.

Vayrac
Vol de poulets. — Un vol de poulets a été commis chez M. Augustin Goursat, 60 ans, au hameau du Causse, commune de Saint-Michel-de-Bannières.

Plainte ayant été portée au parquet, le gendarmier de Vayrac a fait plusieurs sérieuses enquêtes sans arriver encore à un résultat probant.

Dernière heure

Chambre des Députés

Séance du 16 janvier 1925

Par 317 voix contre 159, la Chambre vote l'affichage du discours prononcé mardi par M. Painlevé.

M. Bonnet pose une question sur les conditions dans lesquelles ont été conclus les récents accords de Paris, relatifs au règlement des affaires de la Ruhr et à la répartition du plan Dawes.

M. Clémentel dit que, en moins d'une semaine, les accords se sont réalisés. La France a obtenu des conditions plus avantageuses par le nouveau forfait pour les emprunts de nature. La France touchera 500 millions.

M. Clémentel lit les documents échangés entre les Gouvernements anglais et français et conclut en se félicitant de l'accord entre tous les Alliés, qui est le meilleur gage de la paix et de la sécurité de la France.

La Chambre discute les interpellations sur les habitations à bon marché. MM. Trémintin, de Tinguy et du Pont prennent la parole. M. Godart dit que l'œuvre de parer à la crise des loyers est urgente. Il indique les mesures qui ont été prises, mais il ne faut pas s'arrêter là. La suite de la discussion est renvoyée à vendredi.

M. Laffont demande à interpellier sur les poursuites contre l'espion espagnol Blazquez. M. Herriot demande le renvoi de

cette interpellation à la suite. Il faut, dit-il, que la loi soit appliquée. Le renvoi à la suite est prononcé.

M. Laffont demande à interpellier sur la politique générale du Gouvernement. M. Herriot demande le renvoi à la suite. Par 330 voix contre 225, le renvoi est prononcé.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 30.

EN ALLEMAGNE

Une manifestation communiste contre le cabinet Luther

De Berlin. — Les communistes berlinois viennent de convoquer pour demain tous leurs adhérents à une grande manifestation contre le gouvernement Luther et en faveur d'une amnistie générale pour les prisonniers politiques, dans un faubourg de Berlin.

Japon et Soviets

De Londres. — Une agence polonaise annonce que le gouvernement japonais reconnaîtra prochainement le gouvernement des Soviets.

En Belgique

Mémoires de grèves

De Bruxelles. — Un conflit serait prochain entre les mineurs et les directeurs des mines, ces derniers voulant réduire, à partir du 1^{er} février, les salaires de 6 0/0.

M. Theunis vient de convoquer les patrons pour tenter de les décider à renoncer à cette réduction.

A LA CHAMBRE

Séance du matin du 17 janvier

La Chambre, ce matin, a discuté

le projet de loi, présenté par M. Clémentel, sur les prestations.

Pour arriver à créer un office des prestations en nature, il importe, en effet, de nous organiser, sur les bases des accords de Londres et de Paris, au point de vue intérieur afin de donner à cette forme de paiement le maximum d'efficacité possible.

La séance est présidée par M. Bouilloux-Lafont.

Les ministres Herriot et Clémentel sont présents.

M. Lamoureux, rapporteur du projet de loi, a justifié la création dudit Office.

Eczémas :: Dartres

Ulécères varicelleux, Démangeaisons, Grottes laiteuses, Maladies de la Peau et AFFECTIONS DU SANG

Souffrez en un instant et guérissez par le DÉPURATIF LATAPIE

Ph^o RAYNAL, Cordes (TARN)

Envoi 1^{er} Strop Pomme contre mandat 15⁷ Ph^o

Etude de M^e AUBERTIN

NOTAIRE

A Louer

G^e MAGASIN au fond du Boulevard

A Vendre

Un BREACK à l'état de neuf

Une CUVE 35 Barriques en bon état

S'adresser: M^e AUBERTIN, notaire

117, Bd GAMBETTA

LA PHOSPHORE GARNAL

Médication iodotannique phosphatée

Remplace l'Huile de Foie de Morue

Prix du Flacon : 40 francs

UN SEUL MODÈLE DE FLACON

GRANDUR UNIQUE

En vente dans toutes les Pharmacies

CONTRE LA GRIPPE

Pendant la grippe — ou simplement pour s'en préserver — il est recommandé à tous de se fortifier pour aider l'organisme à se défendre contre les microbes. Un remède simple et peu coûteux consiste à acheter un flacon de Quintonine et à le verser dans un litre de vin de table. Le vin fortifiant ainsi obtenu instantanément est un reconstruit parfait et un spécifique de tout premier ordre. Il stimule l'organisme et l'aide à réagir contre la maladie et rend l'appétit. La Quintonine se vend au prix réduit de 3 fr. Pharmacie Orliac à Cahors. Comme il existe des contrefaçons, exigez la véritable marque Quintonine.

MEUBLES

E. COMBROUSE Fils
(Ancienne Maison CAPMAS)

3, rue Maréchal-Joffre, — CAHORS

Grand choix de Meubles en tous genres, Chambres à coucher, Salles à manger, Buffets de cuisine, Buffets vitrine, Lingères, Armoires à glaces, Lits bois, Lits fer et cuivre, Sommier, Matelas, Chaises, Fauteuils, Glaces encadrées, Fourneaux de cuisine, etc., etc.

A des prix défiant toute concurrence

A LA CROIX DE MALTE

M^o Coudero fils
EBENISTE-SCULPTEUR

8, Place St-James — CAHORS

Sculpture — Gravures

Garniture et rainage de Fauteuils

Fabrique de Sommier

Spécialité de réparations de Meubles anciens et modernes

Fabrication de Fauteuils bergères, Chaises et Stalles

Reproduction d'après modèle

ACHAT ET VENTE D'ANTIQUITÉS

PERDU

Perdu, mardi après midi, sur le boulevard Gambetta, un Eversharp et un Porte-Plume en argent.

Pré les rapporter chez M. CLÉMENT-GRANDCOUR, récompense.

Etude de M^e François SÉGUY, Licencié en Droit, Avoué à Cahors, rue Saint-Pierre

VENTE SUR LICITATION

EN UN SEUL LOT, LES ÉTRANGERS ADMIS

D'IMMEUBLES ruraux situés sur les communes de BERGANTY, d'ESCLAUZELS, de BOUZIÈS et de ST-CIRQ-LAPOPIE

dépendant de la succession de Marie POMIÉ, veuve Louis AMALRIC, quand vivait propriétaire à Berganty

L'adjudication aura lieu le VENDREDI TREIZE FEVRIER MIL NEUF CENT VINGT-CINQ, à DEUX HEURES DU SOIR, par devant Monsieur le Président d'audience du Tribunal Civil de Cahors, au Palais de Justice de la dite ville.

On fait savoir à qui il appartiendra :
Qu'en vertu et en exécution d'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de Cahors, le dix-neuf décembre mil neuf cent vingt-quatre, enregistré, et signifié à avoué, ordonnant le partage de la succession de Marie POMIÉ, veuve séparée de biens de feu Louis AMALRIC, quand vivait propriétaire à Berganty, commune de Berganty, décédée au dit lieu le premier juillet mil neuf cent vingt-trois, et précédemment au dit partage ordonnant la licitation des immeubles en dépendant,
Et qu'aux requêtes, poursuites et diligences de :

1^o Jean AMALRIC, propriétaire, demeurant à Lapeyre, commune de Berganty, agissant en son nom personnel, 2^o Dame Amélie AMALRIC, épouse de Jean MAISON-NEUVE, et ce dernier, agissant pour autoriser et assister son épouse, demeurant ensemble à Paris, rue de la Prévoyance, numéros 16 et 18, 3^o Dame Delphine AMALRIC, épouse de Fernand BETOUL, et ce dernier, agissant pour assister et autoriser son épouse, demeurant ensemble à Paris, même rue, mêmes numéros, 4^o Demoiselle Antonia AMALRIC, célibataire majeure, demeurant aussi à Paris, même adresse,
Tous les sus-nommés agissant comme héritiers de leur mère Marie POMIÉ, sous la réserve d'accepter ladite succession sous bénéfice d'inventaire, ayant pour avoué constitué, près le Tribunal civil de Cahors, Maître François SEGUY, avec élection de domicile en son étude à Cahors, 1, rue Saint-Pierre, demandeurs,
d'une part,
Et : 1^o Emile AMALRIC, propriétaire, demeurant à Berganty, pris en sa qualité de tuteur ad hoc de Jules AMALRIC, encore mineur, fonctions auxquelles il a été nommé par délibération du Conseil de famille du dit mineur, tenu sous la présidence de Monsieur le Juge de Paix du canton de Saint-Géry, le vingt-six novembre mil neuf cent vingt-quatre, après avoir été constitué, près le Tribunal civil de Cahors, Maître François SEGUY, avec élection de domicile, rue Saint-Pierre, en son étude au dit Cahors, défendeur, d'autre part,

Cahors du vingt-huit novembre mil neuf cent vingt-quatre, enregistré, ayant pour avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors Maître René BILLIERES, avec élection de domicile en son étude, dite ville, boulevard Gambetta, défendeur, encore d'autre part,
Et en présence ou lui dûment appelé de : Antoine POMIÉ, propriétaire à Bourbous, commune de Lauzès, pris en sa qualité de subrogé-tuteur du mineur Jules AMALRIC, sans avoué constitué, en fin d'autre part,
Il sera procédé le VENDREDI TREIZE FEVRIER MIL NEUF CENT VINGT-CINQ, A DEUX HEURES DU SOIR, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, par-devant Monsieur le Président d'audience commis à cet effet, par le jugement précité, à la vente sur licitation en un seul lot, les étrangers admis, des immeubles ci-après désignés et dépendant de la succession de la dame Marie POMIÉ, veuve Louise AMALRIC, sus-nommée.

Un cahier des charges, contenant les clauses et conditions de la présente licitation, a été dressé, par les soins de Maître François SEGUY, avoué poursuivant, et déposé au greffe du Tribunal civil, où toutes personnes peuvent en prendre connaissance sans frais.

DÉSIGNATION

DES

Immeubles à vendre

TELLE QU'ELLE RÉSULTE DU CAHIER DES CHARGES

LOT UNIQUE

Ce lot comprendra :

I — BIENS

situés sur la commune de Berganty

Article premier

Une maison d'habitation, une grange et une petite étable avec leur sol, un jardin et patus, le tout situé au lieu dit « Lapeyre », commune de Berganty, et porté à la matrice cadastrale sous les numéros cinquante-neuf (59), soixante (60), soixante et un (61), soixante-deux (62), soixante-trois (63), section A, pour une contenance totale de onze ares.

La maison, construite en pierres et couverte en tuiles, est en mauvais état, elle a une porte au sud et, du même côté, deux fenêtres ; elle se compose de trois pièces, une cuisine et deux chambres,

avec cave au-dessous et grenier au-dessus.

La grange, construite en pierres et couverte en tuiles, est aussi en mauvais état, elle a son ouverture au couchant.

La petite étable à cochons est aussi en mauvais état.

Ces divers immeubles confrontent du levant à chemin, du sud à Andrieu, du couchant et du nord au Presbytère.

Article deuxième

Un article en nature de bois, sis à « Pech Garrigou », sous le numéro onze (11), section A, de la matrice cadastrale, d'une contenance de seize ares soixante-cinq centiares, troisième classe, d'un revenu de soixante-six centimes, confrontant de deux côtés à Sabatié et du troisième à Jarlan et à la route.

Article troisième

Un article, en nature de friche de terre, sis au « Pech », même commune, même section, sous les numéros cent douze (112), cent quinze (115), et cent seize (116), d'une contenance totale de quatre-vingt-neuf ares environ, classes 1 et 2, d'un revenu de douze francs quatre-vingt-cinq centimes, confrontant au nord à Andrieu, au sud à Lagarrigue, et à l'ouest à Cassayre.

Article quatrième

Un article en nature de terre et pâture, sis au lieu dit « Lapeyre-Tourniac », même commune, même section, sous les numéros cent cinquante-sept (157) et cent cinquante-huit (158), classes 3 et 1 et pour un revenu de quatre francs treize centimes ; cet article confronte au nord à Rouquié, au sud à Fréjaville, au levant à chemin de Tourniac, au couchant à Rouquié.

Article cinquième

Un article en nature de bois et terre, même commune, même section, sis au lieu dit « La Barre », sous les numéros trois cent quatre-vingt-neuf (389) et trois cent quatre-vingt-dix (390), classes 2 et 3, d'une contenance totale de trente-cinq ares quarante centiares, et d'un revenu de cinq francs vingt-deux centimes, il confronte au nord à Bouscary, au sud à Jarlan, à l'est à Rames, à l'ouest à chemin.

Article sixième

Un entier article en nature de terre et friche, sis aux lieux dits « La Ginesse lac de Ligne », « La Ginesse la Ponceille » et « La Ginesse pièce Denègre », même commune, section B, sous les numéros trente-neuf partie (39 p.), quarante partie (40 p.), quarante-deux partie (42 p.), quatre-vingt-quatre partie (44 p.) et quarante-cinq (45), pour une contenance totale de un hectare soixante-seize ares quinze centiares, classes 2 et 3, pour un revenu de quarante-cinq francs trois centimes, il confronte au nord à Andrieu, du sud et du levant à Arnould, du ouest à Arnould.

Article septième

Un article en nature de bois, friche et pâture, même commune, section B, sis au lieu dit « Roc Castel », sous les numéros cent soixante-quatorze (174), cent soixante-cinq (175), cent quatre-vingt-un (181), cent quatre-vingt-deux (182), cent quatre-vingt-dix (190) et cent quatre-vingt-onze (191), classes 1 et 3, d'une contenance totale de deux hectares vingt-six ares cinquante centiares, et pour un revenu de neuf francs cinq centimes, confrontant du nord à « Sabatié », de l'ouest à Arnould.

Article huitième

Un article en nature de terre, même commune, section B, sis au lieu dit « Les Garrigues », classe 1, sous le numéro deux cent quatre-vingt-sept (287), d'une contenance de vingt-trois ares vingt-cinq centiares, et d'un revenu de quatorze francs quatre-vingt-huit centimes, confrontant du levant à Dablanc et aussi à Rames.

II — BIENS

situés sur la commune d'Esclauzels

Article premier

Un article en nature de friche et pâture, sis au lieu dit « Durmont et Vayssade », de la commune d'Esclauzels, classe U, sous les numéros cent soixante-quatre (164) et cent soixante-cinq (165), section A, d'une contenance de trente-deux ares soixante centiares, et d'un revenu de cinquante-deux centimes ; confrontant du nord à Andrieu et Jarlan, du sud à Gallheim et du levant à Jarlan. Ces deux numéros paraissent enclavés.

Article deuxième

Un article en nature de friche, même commune, même section, sis au lieu dit « Sol de Durmont », porté sous le numéro cent soixante-troize (173), d'une contenance de cinquante-six ares soixante centiares, classe U, pour un revenu de quatre-vingt-dix centimes, confrontant au sud à Milhan, au nord à chemin.

Article troisième

Un article en nature de bois et friches, même commune, même section, au lieu dit « Travers Nègre », sous les numéros cent quatre-vingt-trois (183), cent quatre-vingt-quatre (184), cent quatre-vingt-cinq (185), classes U et 3, d'une contenance de quarante-six

ares dix centiares et d'un revenu de quatre-vingt-cinq centimes, confrontant du sud à chemin, du nord avec Jarlan.

III — BIENS

situés sur la commune de Bouziès

Article premier

Un article en nature de bois et friche, sis aux lieux dits « Le Causse » et « Cévennes d'Etienne », commune de Bouziès, section C, classe 2, sous les numéros neuf cent quatorze (914), neuf cent vingt-quatre partie (924 p.), autre neuf cent vingt-quatre partie (924 p.) et neuf cent vingt-cinq (925), d'une contenance de un hectare soixante-dix-huit ares cinquante centiares, et d'un revenu de six francs quatre-vingts centimes, confrontant à chemin, Bouscary et Lagarde.

Article deuxième

Un article en nature de terre, même commune, section B, sis au lieu dit « Les Garrigues », classe 1, sous le numéro deux cent quatre-vingt-sept (287), d'une contenance de vingt-trois ares vingt-cinq centiares, et d'un revenu de quatorze francs quatre-vingt-huit centimes, confrontant du levant à Dablanc et aussi à Rames.

IV — BIENS

situés sur la commune de St-Cirq-Lapopie

Article premier

Un article en nature de pâture et terre, sis au lieu dit « Pech Girou », commune de Saint-Cirq-Lapopie, section E, classes 1 et 5, sous les numéros quatre-vingt-un (81) et quatre-vingt-deux (82), d'une contenance de soixante-treize ares quatre-vingts centiares, et d'un revenu de neuf francs quarante-trois centimes, confrontant du sud à Dablanc, du nord à chemin, du levant à Bach, du couchant à Dablanc.

Article deuxième

Un article en nature de bois au lieu dit « Lagrèze », même section, même commune, classe 3, sous les numéros cent sept (107), d'une contenance de soixante-quatre ares soixante-dix centiares, et d'un revenu de deux francs cinquante-neuf centimes, confrontant du sud à Emile Amalric, du nord à Dablanc, du levant à Fitzames, du couchant à Cubaynes.

Article troisième

Un article en nature de terre et pâture, sis au lieu dit « Coursibas », même commune, section G, classes 1 et 3, sous les numéros huit partie (8 p.), dix (10), onze partie (11 p.) et trente partie (30 p.), d'une contenance de vingt-huit ares dix centiares et d'un revenu de quinze francs vingt-huit centimes, confrontant du nord à Arnould, du sud à Do, du levant à la voie ferrée et du couchant au Lot.

Article quatrième

Un article en nature de bois et pâture, sis au lieu dit « Les Travers », même commune, section G, sous les numéros cent soixante (160) et cent soixante et un (161),

pour une contenance de deux hectares quarante-sept ares quarante centiares, classes 1 et 2, d'un revenu de dix-sept francs quatre-vingt-cinq centimes, confrontant du nord à chemin, du sud à Malmont et de l'ouest à Andrieu.

Article cinquième

Un article en nature de pâture, ancienne vigne, sis au lieu dit « Le Communal », même commune, section G, classe 1, sous les numéros cent quatre-vingt-quinze (195) et cent quatre-vingt-seize (196), d'une contenance de quarante-huit ares quatre-vingt-quinze centiares, classes 1 et 2, d'un revenu d'un franc soixante, et confrontant, du sud à chemin, du nord à Ronquié.

Article sixième

Un article en nature de pâture, ancienne vigne, sis au lieu dit « Le Communal », même commune, section G, classe 1, sous les numéros deux cent quatre (204), d'une contenance de soixante-sept ares quatre-vingt-cinq centiares, d'un revenu de deux francs soixante et onze, confrontant du nord à Balmès, de l'est à Vinel et la route.

<



Votre bonheur dépend de vous

... Une gitane passe et s'offre à vous lire l'avenir. Vous lui tendez votre menotte. Curieuse, un peu inquiète, sans l'avouer, vous attendez sa prédiction.

Les minutes passent, elle va parler, elle parle :

Gardez ce teint de jeune fille, toutes les joies viendront par surcroît.

Ainsi le bonheur est à votre portée car le secret d'une persistante jeunesse est connu. Il suffit de vivifier votre épiderme et de sauvegarder la santé de votre peau par l'emploi régulier du Savon Palmolive, le premier garanti sans un atome de suif.

Les huiles qui rajeunissent

Le Savon Palmolive est une combinaison unique, exclusive d'huiles de Palme et d'Olive. C'est la formule modernisée des onguents de beauté royaux de l'Égypte antique : ceux-là mêmes qui firent de Cléopâtre la séductrice légendaire.

Ils sont maintenant mis à portée de votre main sous la forme de Palmolive, dont l'action est supérieure encore.

Massez-vous chaque soir

Chaque soir avant de vous coucher, faites mousser le Savon Palmolive dans vos mains et promenez lentement vos doigts sur votre visage humide. Rincez ensuite à l'eau fraîche et séchez sans frotter.

Ce traitement agit à la fois sur la peau et les muscles du visage, qui reprennent peu à peu leur vigueur première. Les joues deviennent plus fermes, en même temps que votre teint s'éclaircit : vous êtes maintenant armée pour conquérir et conserver le bonheur.

Mais ne tardez pas, achetez dès aujourd'hui un pain de Palmolive et commencez le traitement qui prolongera votre vie de jolie femme.

SAVON PALMOLIVE

Vente en gros : Société Palmolive, 4, rue de la Paix, Paris 2^e

FABRICATION FRANÇAISE

PALMOLIVE est le premier savon garanti sans suif
Prix : 2 fr. 25



Agence Automobiles BENJAMIN

La voiture P. 2 LUXE équipée ment complet..... 8.900 fr.
Torpédo 4 places, demi confort..... 12.900 fr.
Voiture de luxe, pneu « Confort » kilométrique, montre, rideaux de côté, tapis, housse de capote..... 14.500 fr.
Camionnette Normande, équipement complet..... 12.500 fr.
Petite voiture 2 places, en ordre de marche (5 Ch.)..... 5.500 fr.

Agence Régionale :
Raoul PRADIÉ
18, Boulevard Gambetta, CAHORS

CHARCUTERIE LARNAUDIE
10, rue Blanqui

VENTE A LA BAISSE
Gros - Détail
Graisse pur porc - Gras pour fondaisons
AU MEILLEUR MARCHÉ

Pommes de terre de semence de Bretagne et Bonne germination, exemptes de toutes maladies. C. TOSSER, BRENNILIS (Finistère).

ENTREPRISE GÉNÉRALE de l'ÉLECTRICITÉ

A. BARBAZA, Electricien
19, RUE DU PORTAIL-ALBAN, CAHORS

BAISSE DE PRIX
Pose de lampes ordinaires : 20 fr.
Lampes dites « et-vent » : 38 fr.
Prix Spéciaux pour attelage d'Escalier
Ampoules marque Z : 2 fr. 25
Grand choix d'appareils et articles pour cadeaux
Opérant toujours sans l'aide d'aucun ouvrier
JE DÉFIE AINSI TOUTE CONCURRENCE

Hôtel des Ventes

4, rue Blanqui, à CAHORS

OCCASIONS

Rappelez-vous qu'à l'« Hôtel des Ventes », 4, rue Blanqui à CAHORS, il y a toujours un choix de meubles d'occasions et d'objets divers en très bon état. On achète et l'on fait aussi l'échange de meubles.
Actuellement à vendre : Grand Portail à deux ouvrants avec grille.
Tables de marbres pour café.
Choix de rouets anciens, etc.

GRANDE TRANSFORMATION de la Maison CHABERT

Tailleur sur Mesure et Confection

67, boulevard Gambetta

(En face l'Hôtel des Ambassadeurs)

A l'occasion de sa transformation LA MAISON met en vente

UN STOCK DE COMPLETS à des prix défiant toute concurrence

Tous ces Articles sont garantis de première qualité

Spécialité de Vêtements de Travail noirs garantis indestructibles

RAYON DE CHEMISERIE, FAUX-COLS & CRAVATES

Imperméables « LA LORRAINE » garantis sur facture

LA MAISON EST OUVERTE DIMANCHES ET JOURS DE FÊTES toute la journée

ETUDE

DE Maître Jean FABRE

NOTAIRE A CAHORS

Suivant acte reçu par Maître Jean FABRE, notaire à Cahors, le vingt-deux décembre mil neuf cent vingt-quatre, enregistré à Cahors le vingt-neuf du même mois, n° 161, N° 835, Monsieur Achille-Eugène LAUR, coiffeur, et Madame Antoinette CLÉMENT, son épouse, demeurant à Cahors, rue Brives, N° 40,

Ont vendu à Monsieur Marius-Henri RODRIGUES, garçon coiffeur, célibataire majeur, demeurant à Cahors,

Le fonds de commerce de coiffeur parfumeur que Monsieur LAUR exploite à Cahors, boulevard Gambetta, N° 77, comprenant les éléments incorporels et tous les objets mobiliers et matériel servant à l'exploitation.

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les dix jours de la présente insertion à Cahors, en l'étude de Maître FABRE, notaire, 2, rue J.-Caviole

Pour deuxième avis :
J. FABRE.

ETUDE

DE Maître DU MAS

NOTAIRE A CAHORS

Suivant acte reçu par Maître DU MAS, notaire à Cahors, le deux janvier mil neuf cent vingt-cinq, enregistré le douze suivant, folio 174, n° 909,

Madame Marie-Louise COURBEBAISSE, Veuve Léon PELISSIE, demeurant à Cahors, a vendu, à MM. Georges et Sylvain TEIL, de Cahors, le fonds de commerce de draperies, nouveautés et tissus, exploité à Cahors, rue Marché-Joffre et Place du Marché, ensemble l'enseigne, achalandage, matériel, marchandises, droit au bail.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la présente insertion en l'étude de Maître DU MAS.

Pour deuxième avis :
DU MAS.

Imp. COUSLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : M. DAROLLE.

Bibliographie

UNE SURPRISE A NOS LECTRICES.

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lectrices, qu'à l'occasion de la nouvelle année, le numéro de « La Femme chez Elle » du 15 Janvier contiendra le Bon-Prime d'un

Ravissant Fond de Coupe « Les Bleuets » (22 cm x 22 cm)

peint au pochoir sur toile rustique avec les finitions de coton pour la broderie. Cet ouvrage, composé spécialement pour pouvoir être exécuté très rapidement et par toutes les mains même les moins expertes, sera une fois terminé d'un effet réellement artistique.

Nul doute que nos lectrices ne veulent toutes posséder ce numéro exceptionnel qui contiendra en outre de nombreux modèles de charmants ouvrages de broderie avec d'intéressantes causeries et de multiples conseils pour la tenue et la décoration de l'intérieur.

Ce numéro exceptionnel sera en vente chez tous les marchands de journaux au prix ordinaire de 1 franc le numéro.

LES FEMMES DE GOUT

trouvent dans

PARIS-BRODERIE

En vente partout le N° : 4 fr.

LES PLUS JOLIS

DESSINS DE BRODERIE

GRANDEUR D'EXÉCUTION

AVEC DESSINS

Décalquables

AU FER CHAUD

(Procédé Breveté)

Feuilleton du « Journal du Lot » 7

LA CANNE A POMME D'OR

Adapté de l'Anglais

PAR

E. Pierre LUGUET

CHAPITRE IV

LA PAIRE DE MENOTTES

Je n'eus plus de nouvelles de Mr. Voakes jusqu'au lendemain matin. A mon retour d'une promenade, ma propriétaire m'informa qu'il était venu en mon absence.

— Il avait l'air très pressé de vous voir, Monsieur, dit la bonne femme, et a attendu assez longtemps dans votre salon. Mais il a fini par se lasser et n'a pu de vous informer qu'il reviendrait probablement dans la soirée.

— Il n'a rien laissé pour moi ?
— Non, Monsieur.
Toute la journée j'attendis le retour du DéTECTIVE avec la plus vive impatience. Il ne parut point.

Le lendemain matin, comme je prenais mon petit déjeuner, je le vis entrer. Il était accompagné d'un individu qu'il me présenta comme un de ses collègues, Mr. Stretton, délégué pour le second.

Mr. Stretton paraissait affligé d'un gros rhume. La partie inférieure de son visage disparaissait, en effet, dans les plis d'un ample cache-nez, tandis que sa bouche était obstruée par un de ces bâillons nommés « respirateurs ».

— Eh bien, Mr. Voakes, interrogeai-je, je peux, je pense, parler devant votre confrère. L'affaire avance-t-elle ?

— Elle avance le mieux du monde et je me crois sur le point de mettre la main sur le coupable. Mais pour cela il faut que vous nous aidiez un peu... n'est-ce pas, Stretton ?

L'homme au respirateur approuva.

— Vous allez donc l'arrêter tout de suite ?

— Tout de suite, avec votre assistance, comme je vous l'ai dit.
— Le capitaine Wilbram est un gaillard décidé, observai-je, mais à vous deux, vous en viendrez à bout.
Le DéTECTIVE tira de sa poche une

paire de menottes avec lesquelles il se mit à jouer négligemment.

— Charmant joujou, n'est-ce pas, dit-il en me les présentant.
Les bracelets d'acier étaient horriblement froids. J'en fis la remarque.

— Vous n'en avez jamais essayé ? me demanda le DéTECTIVE. Non ? C'est une sensation assez curieuse.

Il ouvrit le ressort de l'une d'elles d'un air engageant. Machinalement, je tendis le poignet.

— L'autre, maintenant. Là. Vous voyez. Quand on est pris dans ce petit piège, il n'est pas commode de s'en débarrasser.

La sensation dont m'avait parlé Voakes m'était décidément fort peu agréable. Avec un frisson involontaire, je dis, m'efforçant de rire :

— C'est bon. La démonstration est suffisante. Faites-moi le plaisir de m'enlever cela.

Voakes ne parut pas avoir entendu :

— Vous devez étouffer, Mr. Stretton, dit-il à son compagnon, avec tout cet attirail sur le visage.

Stretton, comme s'il obéissait à un mot d'ordre, déroula le cache-nez

et déposa le « respirateur » sur la table.

Ce changement à vue me révéla un visage maussade, hargneux, fort différent de l'expression que je me figurais être nécessaire aux fonctions de déTECTIVE.

— Allons, Mr. Voakes, fis-je sérieusement. Assez plaisanter comme cela. Enlevez-moi ces menottes.

— Un moment, Mr. Wilkinson, me répondit-il. Pas avant d'avoir tenté une petite expérience.

Il plongea la main dans sa poche de derrière, en tira un jeune laperou qui tendit à son acolyte. Celui-ci plaça l'animal sur la table, en le maintenant fortement par les oreilles.

Le DéTECTIVE traversa alors la pièce, saisit délibérément la canne qui avait servi, lors de sa première visite, à la démonstration de son hypothèse.

Ainsi que je l'ai déjà dit, cette canne était formée d'une forte tige d'ébène, surmontée d'une tête d'ivoire de dimensions anormales.

— Superbe, cette canne, Mr. Wilkinson, dit-il, et plus ingénieuse encore.

Il pressa un ressort secret sur le

côté de la pomme d'ivoire et ouvrit celle-ci dans sa main, comme il aurait fait d'une bonbonnière.

A l'intérieur, se trouvait une seconde boule, d'or guilloché celle-là.

— Il faudrait être malin, n'est-ce pas, Mr. Wilkinson, continua le DéTECTIVE, pour distinguer cette canne de celle que portait habituellement Mr. Park ?

L'étonnement m'empêcha de répondre.

Voakes nous tourna le dos et, pendant un instant, manipula la pomme de la canne.

— Et maintenant, conclut-il, à notre expérience. Tenez bien le lapin, Mr. Stretton, et prenez garde à vos doigts.

Il porta, avec la pomme d'or, un léger coup dans le flanc de la petite bête. Un frisson convulsif parcourut celle-ci, de la tête aux pattes, puis elle tomba morte devant nous.

— Eh bien Mr. Wilkinson ? dit en souriant le DéTECTIVE.

— Comment, malheureux, m'écriai-je en essayant, mais en vain, de dégager mes poignets, comment avez-vous le cœur de plaisanter dans d'aussi horribles circonstances.

— C'est vraiment ingénieux, reprit sans me répondre le DéTECTIVE. Regardez donc, Mr. Stretton.

En parlant, il s'était placé entre moi et la porte et dévissait la canne.

— Fixés dans le bois, vous voyez, se trouvent deux ressorts ; le plus fort actionnant cette petite aiguille hypodermique dont la base est reliée à un piston minuscule qui, lui-même, s'ajuste dans ce cylindre, rempli du poison. Je presse le ressort à fond, clic ! Maintenant, observez. Si je presse sur la virole autour de laquelle la pomme est vissée, je libère l'autre ressort ; le cylindre est projeté en avant, forçant l'aiguille à saillir hors du trou minuscule, ménagé à la partie supérieure de la canne. La paume de la main est traversée et le poison injecté. Si le gros ressort est alors lâché, le plus faible ramène l'aiguille en arrière et nous nous trouvons en présence de la canne la plus inoffensive du monde. Sur ma parole, Mr. Wilkinson, acheva-t-il en se tournant vers moi, vous mériteriez des compliments pour votre esprit inventif.

(A suivre)